

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 26/05/2021

Séance ouverte : 18H15

Président de séance : Monsieur le Maire, Nicolas BOUCHEZ qui a procédé à l'appel

<u>Présents</u>	<u>Maire</u> : Nicolas BOUCHEZ, <u>Adjoints</u> : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN, <u>Conseillers délégués</u> : Valentin NAMUR, Bérengère VINCENT, Mohammed YAHIAOUI, <u>Conseiller</u> : Aurélie BENEDET, Lucie DESMONS, Caroline GOREZ, Laura LECOLIER, Pierre LEGRAIN, Jean-François DUSSART
<u>Absent(s)</u> <u>excusé(s)</u>	Florian FINET, Corinne CRUNELLE (procuration à Laura LECOLIER), Isabelle DA ROCHA (procuration à Christelle COPIN)
<u>Absents</u>	

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Nicolas BOUCHEZ, Maire de MAULDE demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Admission en non valeur ;
- ADVB : Modification de la délibération du 6 avril ;
- Acquisition Logiciel CAF.

Validé par le conseil

Ordre du jour :

1. Règlement du conseil municipal ;
2. Création d'une commission hygiène et sécurité ;
3. Mise en place RIFSEEP ;
4. Appel à Assistance Maîtrise d'Œuvre voirie ;
5. DM mouvement de crédits ;
6. Délibération CLECT du 22 avril 2021 - transmission du rapport ;
7. Subventions amendes de police pour la rue de la trinquette ;
8. Acquisition matériel informatique école ;
9. Admission en non-valeur ;
10. ADVB : modification de la délibération du 6 avril ;
11. Acquisition Logiciel CAF ;
12. Informations et questions diverses.

1. Règlement du conseil municipal : J François HOURDEAU

IL est proposé au conseil de valider le règlement intérieur qui a été remis à chaque conseiller.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

2. Création d'une commission hygiène et sécurité : Nicolas BOUCHEZ

Comme prévu lors du dernier conseil municipal, il est proposé au conseil de créer une commission hygiène et sécurité. Pour rappel, le but est d'identifier les problèmes dans le village mais également, au sein des locaux municipaux (matériel et humain).

Arrivée de Christelle COPIN à 18H21.

La création de cette commission est donc officielle avec comme membre : Monsieur le Maire, Mohammed YAHIAOUI, Bérengère VINCENT, Caroline GOREZ, et Jean-François DUSART.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

3. Mise en place RIFSEEP : J François HOURDEAU

Suite à l'envoi du dossier relatif au RIFSEEP présenté lors de la réunion de conseil du 13 janvier 2021, le Comité Technique Paritaire Intercommunal du centre de gestion l'a voté et donné un avis favorable lors de sa séance du 10 février 2021.

Il nous est demandé de délibérer afin de mettre en place le RIFSEEP pour les adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, Adjoints d'animation et ATSEM.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

4. Appel à Assistance Maîtrise d’Œuvre voirie et bâtiments : J François HOURDEAU

Lors d’un précédent conseil, celui-ci a voté en faveur de la maîtrise d’ouvrage mais pas pour la maîtrise d’œuvre pour les travaux de voirie et de bâtiments. De ce fait, le trésor public a refusé le paiement pour la maîtrise d’œuvre.

Il est donc demandé au conseil son accord pour demander une assistance à maîtrise d’œuvre et pour faire appel à M. MASSIP Michaël de la Sté BGI3E à Warlaing

Mise au vote : adopté à l’unanimité

5. DM mouvement de crédits : J François HOURDEAU

Règlement de la somme réclamée par la DDFIP de la Somme correspondant à un trop perçu de taxes d’urbanisme.

La mairie de Maulde est redevable auprès de ce comptable d’une somme de 3847 € en vertu d’un titre émis le 12/11/2020 qui lui a été notifié en deuxième quinzaine de novembre.

Il aurait donc dû être payé au titre de l’exercice 2020 (mandat à imputer au compte 102296 "Taxe d’aménagement")

Il est donc nécessaire de provisionner en dépense le compte 102296 d’une somme de 4500€ et donc amputer cette somme au compte 2318 « travaux de voirie ».

Mise au vote : adopté à l’unanimité

6. Délibération CLECT du 22 avril 2021 : J François HOURDEAU

Il est proposé au Conseil Municipal d’approuver les décisions de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport ci-dessus visé et annexé à la présente délibération :

1. EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES relatifs aux ordures ménagères antérieurement déduit de l’attribution de compensation de certaines communes.

Arrivée de Pierre LEGRAIN à 18h46

Il faut savoir que depuis 2001, 29 communes sur 47 ont perdu en moyenne 2 millions 500 mille euros car elles payées une taxe sur les ordures ménagères alors que les 16 autres non. (Sachant que Maulde ne faisait pas partie des communes payant cette taxe).

Il nous est demandé de prendre position sur le fait de voter pour ou contre la TOM (Taxe sur les ordures ménagères).

Il faut savoir qu’en cas de refus ou d’abstention, le sous-préfet prendra la décision finale et définitive.

Résultat du vote : adopté

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 4 Nombre d’abstentions : 0

2. EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES relatifs A LA COMPETENCE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS ANTERIEUREMENT deduit de l’attribution de compensation de certaines communes.

La CAPH reprend la compétence des voyageurs publics.

Résultat du vote : adopté

Nombre de voix pour : 12 Nombre de voix contre : 2 Nombre d’abstentions : 0

3. EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES relatifs AUX COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CAPH a pris cette compétence. Auparavant, il y avait 44 812€ de recette dans la compensation CAPH. Aujourd’hui, cette recette s’élève à 42 929€ (on perd au total 1 884€).

Résultat du vote : Adopté à l’unanimité

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 Nombre d’abstentions : 0

7. Subventions amendes de police pour la rue de la Trinquette : J-François HOURDEAU

Il est demandé au conseil de se prononcer afin de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police pour la sécurisation de la rue de la Trinquette. Cette subvention sera à hauteur de 20 000€ pour les travaux de voirie en lien avec la sureté.

Mise au vote : adopté à l’unanimité

8. Acquisition matériel informatique école : J François HOURDEAU

Suite à la subvention de l’appel à projet 1, le matériel a été commandé puis installé la semaine dernière.

En parallèle, il y a eu l’appel à projet 2.

Initialement, il n’était pas prévu de solliciter une subvention pour ce nouvel appel à projet. Sachant que l’appel à projet 1 dépassait de 2000€ le montant subventionnable, un dossier de candidature concernant ce nouvel appel à projet qui peut être subventionné à 70% du montant TTC a été réalisé pour un montant d’investissement de 10 500€ + 580€ de logiciel.

Il est donc demandé au conseil de valider cet appel à projet qui permettra d’investir certes plus au départ mais avec quasiment la même dépense finale.

Montant investit : 11 080€ TTC

Montant de la subvention demandée : 7 640€

Récupération FCTVA :

Fond de concours CAPH : 2 216€

Soit un reste à charge : 1 224€

Mise au vote : adopté à l’unanimité

9. Admission en non valeur : J-François HOURDEAU

Le trésorier, Administrateur des finances publiques demande à ce que le conseil délibère sur l'admission en non valeur des deux créances suivantes :

- demande d'admission de novembre 2012 n°102640031 pour 24.27€ (titre 9969/2009 au nom de LEXIS NEXIS).
- demande d'admission du 07/06/2019 n° 3679540531 pour 22€(titre 2559840131/2016 au nom de ATIACL).

Il faudrait inscrire, la décision de passer en perte ces deux créances (= admission en non valeur ; mandat au 6541). Les crédits ont été prévus à l'article 6541 du budget primitif.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

10. ADVB : J-François HOURDEAU

Modification de la délibération du 6 avril concernant le volet rénovation du groupe scolaire et création d'une garderie.

Il a été délibéré afin de solliciter une aide départementale pour les villages et bourg pour rénover l'école (coté maternelle par exemple changer une porte défectueuse, installer une porte de secours,...) mais également créer une garderie au niveau du préau coté école maternelle.

Le montant est estimé à 71 000 €pour le moment.

Après réflexion, il est demandé au conseil de délibérer afin de solliciter une aide départementale (pouvant s'élever à 300 000€) pour les villages et bourg pour rénover l'école pour un montant de travaux estimé à 750 000 €HT.

A cette demande d'aide, s'ajoutent d'autres demandes de subventions dont une pour le moment auprès de la Région.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

11. Acquisition Logiciel CAF : J-François HOURDEAU

Suite à la demande de subvention à la CAF en vue de l'acquisition du logiciel, celle-ci nous accorde une subvention de 8 756€soit 80% du montant de l'acquisition HT

Montant de l'acquisition : 13 134€TTC

Soit 10 945€HT pour l'acquisition du matériel subventionné à hauteur de 8 756€

Reste à charge : 2189€

Coût annuel de maintenance et d'hébergement : 1705€HT

Il est demandé de délibérer afin de lancer la commande.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

12. Informations et questions diverses :

• LOCATION salle des fêtes et prêt de tables et chaises. :

La question se pose de savoir si nous remettons la salle des fêtes en location.

Il faut savoir qu'actuellement, ce lieu est destiné aux repas des élèves de l'école primaire Marcel Dhote en raison du protocole sanitaire non possible dans la cantine scolaire habituelle. Même si le protocole risque d'être légèrement assoupli, afin de préserver les enfants du COVID qui lui n'aura pas disparu, il est proposé que la salle des fêtes ne soit pas louée afin que les enfants de l'école et du centre aéré puissent déjeuner en toute sécurité.

En fonction du développement du COVID et du protocole sanitaire, la salle des fêtes pourra **peut-être** rouvrir fin septembre. Ce sujet sera validé lors d'un prochain conseil Municipal.

En revanche, la mairie met à disposition des tables et des chaises, gratuitement, il suffit de réserver en appelant la mairie

Le matériel pourra être déposé par le personnel du service technique.

Prochaine réunion de conseil prévu le 30 juin

Fin de la séance : 20h50

Maire : Nicolas BOUCHEZ,

Adjoints : Jean-François HOURDEAU, Christelle COPIN,

Conseillers délégués : Valentin NAMUR, Bérangère VINCENT, Mohammed YAHIAOUI,

Conseiller :

Aurélié BENEDET, Lucie DESMONS, Caroline GOREZ, Laura LECOLIER, Pierre LEGRAIN, Jean-François DUSSART